

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 Novembre 2009

Participants : Sylviane NOËL ; Laurent TESSIER ; Alain ROUX ; Claude MAISTRE ; Christophe ROUX ; Fernand REMARK ; Emmanuel PRICOT ; Christian HENON ; Marjorie GUFFON-LOOS

Absents : Philippe GARCIN ; Marie-Pierre MARTIN

Marjorie GUFFON-LOOS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19H00

Dates d'astreinte de M. Pierre MARCHAND

En vue de la saison d'hiver, le Conseil Municipal fixe les dates d'astreinte de M. Pierre MARCHAND pour le déneigement des voies communales du 25 Novembre 2009 au 28 Mars 2010.

DIA des parcelles cadastrées section A, n°s 1760, 2370, 2377, 2371, 2381, et 2382 section A :

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter les biens.

Renouvellement de l'adhésion au SELEQ et au CAUE

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au :

- SELEQ (Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute Savoie). Ce syndicat exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour l'ensemble de ses communes membres.
- CAUE (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement de Haute Savoie), ce cabinet permet à Nancy de bénéficier notamment des prestations de l'architecte conseil Mme Daragon, dont les compétences sont nécessaires à la Commune pour prendre les décisions en terme d'urbanisme.

Point d'étape sur le projet de dénomination des voies communales

La Commission Voirie étudie le projet de dénomination des voies communales, qui s'avère nécessaire pour l'organisation des services administratifs (la Poste), mais également pour l'organisation des secours/dépannage sur Nancy. La commission a repris sur le cadastre les principales voies qu'il faudrait nommer, et les a soumises à un professionnel des services publics pour avis. La prochaine étape consiste à classer et hiérarchiser les différentes voies, puis les nommer. Afin d'intégrer les Nancherots à cette réflexion, le Conseil Municipal décide de réunir un « Conseil des Sages » dont la mission sera de proposer des noms de voies et qui sera constitué sur la base du volontariat de chacun et chacune.

Le Conseil Municipal se positionne d'ores et déjà, en faveur d'une numérotation des rues métrique plutôt que numérique.

Embauches du personnel saisonnier pour la saison de ski 2009 - 2010

La Commission Ski achève son recrutement du personnel saisonnier pour la saison de ski 2009-2010 :

Erika : Régisseuse du Foyer de ski de fond et Perrine DALLA-COSTA au Foyer

Yann DAY : Dameur (déjà présent la saison dernière)

José ANTHONIOZ, Tony GUERET et Armand JAY aux Remontées mécaniques : Perchman

Jérôme MASOT : Pisteur Secouriste – Matthieu MAUGRAS : Pisteur secouriste (remplaçant)

Dans un souci de réduction des charges en personnel, Jérôme MASOT, titulaire d'un diplôme de pisteur-secouriste sera détaché de son poste de Directeur d'accueil de loisirs durant la période du 14/12/2009 ou 14/03/2010, et occupera le poste de pisteur-secouriste. Ses remplacements seront effectués par un pisteur disponible en période de congés scolaires et Week-end.

NOTA : le remplacement de Jérôme MASOT au centre aéré sera assuré par Mlle Julie RAVEZ, titulaire du BAF (Brevet d' Aptitude aux Fonctions de Directeur). Sa prise de poste aura lieu le 07/12/2009 permettant ainsi un recouvrement.

Le Conseil Municipal valide ces embauches.

Approbation du déclassement du chemin rural de Ratel et autorisation donnée à Mme Le Maire de vendre les parcelles concernées

L'enquête publique s'achevant sans remarque défavorable, le Conseil Municipal ratifie le déclassement du chemin rural de Ratel.

Deux offres d'achat des parcelles concernées ont été adressées à la municipalité : l'une a été rejetée en raison de son prix trop bas, l'autre est en bonne voie d'aboutissement.

Tarification de l'eau pour l'année 2010

Christian HENON, Maire-Adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement, expose la situation du budget de l'eau pour la période écoulée. Le budget ne présente pas de déficit à fin Novembre 2009. La Saur ne prévoit pas de hausse de sa part. Cependant, le Conseil Municipal se positionne en faveur d'une augmentation contenue de 2 % du tarif du m³ et de l'abonnement pour l'année 2010. Cette décision se justifie par le fait que la part communale n'a pas évoluée en 2008 et qu'il serait donc judicieux de lisser les évolutions, plutôt que répercuter une hausse trop importante les prochaines années.

Les tarifs seront modifiés comme suit :

Prix du m ³ :	2009 = 0,7776 €	2010 : 0,7931€
Prix de l'abonnement :	2009 : 52,225€	2010 : 53,267€

Délibérations modificatives pour ajustement des budgets principaux, eau & assainissement et remontées mécaniques

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver plusieurs délibérations modificatives relatives aux budgets principaux, eau et assainissement et remontées mécaniques à la suite d'erreurs d'imputations qui nous ont été signalées par la trésorerie lors de la réalisation du budget 2009. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances globales de la commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

Examen d'une demande de levée d'emplacement réservé

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'Annie FAVRE concernant la suppression d'emplacement réservé sur la parcelle où se situe sa maison et celles attenantes ; en effet, cet emplacement réservé, mis en place à l'époque pour une éventuelle extension du Foyer de Ski, fait obstacle à tout projet de construction sur ces parcelles. Or, elle souhaiterait pouvoir y implanter un abri de jardin.

Une procédure de levée assez légère (« procédure de révision simplifiée ») peut être mise en œuvre afin de répondre à cette demande. Madame le Maire prendra contact avec Madame FAVRE afin de convenir d'une solution qui pourra satisfaire les deux parties.

Questions diverses

- **Acquisition de l'ancienne scierie à la Frasse**, Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que la vente de l'ancienne scierie située à la Frasse face au lotissement, va prochainement aboutir pour un montant de 98 000 €, subventionné à hauteur de 80 % par le Conseil Général et l'Etat. Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à alimenter le compte terrain bâti en attente des subventions du conseil général et de la préfecture, ainsi qu'à signer le compromis de vente de ce bâtiment
- **Lettre de l'Association des Communes Forestières** : Mme le Maire expose au conseil la lettre du président des Communes Forestières de Haute-Savoie l'informant de tracts anonymes, des affichages et sabotages dont ont été victimes nombre de scieurs de Haute Savoie menacés pour le cas où ils achèteraient aux communes du bois dans le cadre des « contrats d'approvisionnement » mis en place par l'ONF. Le Conseil Municipal, bien que défavorable aux « contrats d'approvisionnement » autorise Mme le Maire à signer cette pétition et apporter le soutien nécessaires aux scieurs non responsables de cette décision, sous la réserve de modifier certains paragraphes relatifs aux prestations de l'ONF, auxquels le Conseil municipal n'adhère pas.
- **Mise en place d'un Plan Pastoral Territorial** : projet visant la remise en état des alpages. L'étude est menée conjointement avec le CDDRA (Contrat de développement durable Rhône Alpes) pour la partie agricole. Les travaux suivants pourront, dans ce cadre, bénéficier de subventions particulières : Remise en état de chemins (Vormy et Méry), débroussaillage d'alpage, travaux sur des réserves d'eau. Ce dispositif sera complété par le PSADER, qui permettra de subventionner des travaux de même type mais ne se situant pas en zone d'alpages.
- **Commission Bois** : la vente des fayards prévue cette année est arrêtée et reportée au printemps prochain.

Par ailleurs, suite à l'offre de la municipalité, 3 lots de bois ont été vendus en bas de la route du Pare.

- **Commission Voirie** :

Des travaux ont été réalisés par la société Colas sur la Voirie. En ce qui concerne le rebouchage des « nids de poule », la qualité de la prestation n'étant pas au rendez-vous, un inventaire des chaussées sera réalisé au printemps et donnera lieu, si nécessaire, à une réclamation auprès du prestataire qui en a déjà été avisé.

Sécurisation chef lieu : en raison d'une évolution de la réglementation prévue en 2010, la DDE nous informe de l'urgence à boucler le dossier de sécurisation du chef-lieu, étant entendu que les retards pris pour la réalisation de ce projet ne sont imputables qu'à des dysfonctionnements internes entre la DDE et le Conseil Général, et non de la Commune de Nancy.

Mise en place des décorations pour l'hiver par la société Chatel. La Commission Voirie étudie la mise en place de décorations spécifiques, pouvant être laissées toute l'année et plus économes en énergie, nous permettant ainsi de réaliser des économies importantes au niveau des dépenses d'énergies et des frais d'installation.

- **Location de la Maison Forestière** : le Conseil Municipal a souhaité se désengager de l'agence immobilière 4807 dont les prestations ne répondaient aux attentes ni Communales ni à celles des locataires. Dès décembre 2009, la Commune récupérera donc la gestion de ces deux logements ainsi que celui d'Emmanuel PRICOT, situé en haut de la Mairie. Il a été convenu avec les occupants de la mise en place de compteurs indépendants (Eau/EDF/Fuel) qui permettront aux locataires de payer leurs charges directement aux fournisseurs concernés. Ceci engagera des frais de mise en place, mais déchargera la Commune du traitement, refacturation des diverses charges, évitera d'éventuels contentieux, garantira un paiement des frais réels par les occupants. Le montant des loyers resteront ceux prévus par le bail actuel.
- **Fermeture du préau** : une subvention ayant été attribuée à la Commune pour des travaux réalisés dans le cadre d'aménagement destinés aux enfants, la Commission Jeunesse s'est rapproché des employés de la Garderie fin de recenser leurs idées d'aménagement des locaux. La proposition retenue sera celle de la fermeture du préau (très peu utilisé à ce jour par la garderie et par l'école pour des raisons de sécurité prioritairement), dont l'objet premier sera le stockage des tables et chaises destinées à la Salle Polyvalente, évitant ainsi que la Garderie soit un lieu de passage et d'éventuelles dégradations lors des locations de la salle.
- **La nouvelle sono** a été mise en place et est fonctionnelle à l'Eglise. Suite à la proposition des associations un chiffrage pour le vidéoprojecteur à la Salle polyvalente est en cours chez SP Sono. L'ancien matériel de l'Eglise sera récupéré et installé au Foyer de Ski.

Fin de la séance à minuit.